Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne
Band: 19 (1849)

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

TABLE

CHRONOLOGIQUE

DU TOME XIX.

depuis le 1^er^ *janvier jusqu'au* 31 *décembre* 1849.

1849. DATES.	TITRES DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	PAGES.
11 *janvier.*	*Règlement* pour les admissions à l'établissement d'invalides de Langnau.	3
15	*Décret* du Grand-Conseil, érigeant l'arrondissement diaconal de Kurzenberg en assemblée politique. .	6
19	*Ordonnance* du Conseil-Exécutif, concernant la direction des maisons de force et de correction. . . .	8
1^er^ *février.*	*Loi* confirmant celle de l'impôt de consommation sur les tabacs . .	10
3	*Loi* portant création d'une caisse de retraite pour les domestiques âgés.	11
3	*Règlement* pour la caisse de retraite formant une section de la caisse des domestiques	13

1849. DATES.	TITRES DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	PAGES.
7 *février.*	*Décret* relatif à l'émigration . .	30
9	*Loi* sur la police des pauvres . .	32
5	*Décret* du Grand-Conseil autorisant une diminution du capital de la fortune publique pour l'exécution de constructions de routes . . .	41
12	*Traité* pour l'abolition de la traite foraine et des droits de détraction entre la Confédération suisse et les Etats-Unis de l'Amérique du Nord .	43
15	*Décret* du Conseil-Exécutif, transférant la police locale de Berne à la commune des habitants	49
17 *mars.*	*Loi* sur l'insolvabilité des fonctionnaires et des autres citoyens .	51
21	*Règlement* sur l'organisation des assemblées de cercle et la forme des délibérations du synode scolaire. .	54
28	*Décret* du Grand-Conseil, interdisant au beau-père et au gendre l'exercice simultané des fonctions de président du tribunal et de juge de paix	65
28	*Loi* portant modification de celle	

1849. DATES.	TITRES DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	PAGES.
	du 4 septembre 1846 sur la liquidation des dîmes et cens fonciers . .	66
30 *avril.*	*Règlement* pour la délivrance des subsides de l'Etat aux associations de charité	68
5 *mai.*	*Loi* fédérale sur le droit régalien de la poudre à canon	70
18	*Arrêté* concernant les régents des arrondissements scolaires de Roggenbourg et d'Ederschwyler. . .	73
29	*Décret* fixant quelques-uns des principes fondamentaux de la révision du régime hypothécaire . .	74
29	*Décret* concernant : 1° la révision des estimations pour l'impôt foncier; 2° la révision des estimations pour l'établissement d'assurances contre l'incendie; 3° la confection d'une statistique des bâtiments et des biens-fonds pour l'établissement du nouveau régime hypothécaire; 4° l'arpentage parcellaire de l'ancienne partie du canton	76
30	*Loi* fédérale sur la liberté de la navigation de Lucerne à Fluelen .	79

1849. DATES.	TITRES DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	PAGES.
2 *juin.*	*Décret* concernant les sociétés de tir	81
2	*Décret* complétant la loi du 20 mai 1848, interprétative de quelques dispositions du code civil bernois . .	83
4	*Loi* fédérale sur la régale des postes , ...	85
4	*Loi* fédérale sur l'organisation de l'administration des postes . . .	92
6	*Ordonnance* et instruction concernant la révision des estimations pour l'impôt des biens-fonds	100
8	*Loi* fédérale sur les taxes postales	108
13	*Règlement* d'exécution, concernant les art. 17, 18 et 19 de la loi fédérale du 4 juin sur la taxe postale pour les journaux	117
16	*Ordonnance* concernant la sanction des règlements d'administration et de jouissance des biens communaux.	121
22	*Loi* du 5 juin 1849 sur l'organisation judiciaire fédérale	123

1849. DATES.	TITRES DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	PAGES.
20 *juin*	*Décret* de l'assemblée fédérale, concernant les capitulations militaires	147
3 *juillet.*	*Arrêté* concernant la nomination aux places ecclésiastiques de la capitale	149
4	*Règlement* pour les sociétés de tir.	150
6	*Règlement* pour l'administration des hôpitaux de district	155
7	*Règlement* fixant le traitement des gardiens de la maison de force de Porrentruy	161
2 *août.*	*Loi* concernant le budget et la reddition des comptes de l'Etat. .	165
2	*Décret* concernant la perception de l'impôt ordinaire pour 1849. .	172
3	*Décret* concernant le remboursement des avances cadastrales . .	174
4	*Décret* touchant la levée d'un impôt extraordinaire pour la garde des frontières et pour préparatifs militaires	176
6	*Décret* relatif à l'organisation de la cour suprême	179

1849. DATES.	TITRES DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	PAGES.
8 *août.*	*Loi* apportant quelques modifications à la législation hypothécaire de l'ancienne partie du canton . . .	180
8	*Loi* sur l'administration et la garantie de la fortune publique . .	187
8	*Loi* sur l'enlèvement des animaux péris.	199
17	*Arrêté* du Conseil-Exécutif, portant rectification de la traduction de la loi sur le timbre	203
27	*Règlement* pour la succursale de l'hospice des aliénés à Thorberg .	205
4 *septembre.*	*Ordonnance* relative à la perception de l'impôt de 1849 et à la rectification des rôles de l'impôt . .	209
13	*Ordonnance* concernant l'élection des jurés fédéraux	216
18	*Loi* fédérale sur l'organisation et le mode de procéder au Conseil fédéral suisse	222
18	*Décret* fédéral du 30 juin 1849, fixant le tarif pour l'acceptation des monnaies cantonales dans les caisses des diverses branches de l'administration fédérale	239

1849. DATES.	TITRES DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	PAGES
18 *septembre.*	*Traité* postal entre l'Autriche et la Suisse	241
18	*Loi* fédérale sur le mode de procéder en matière de contraventions aux lois fiscales et de police de la Confédération	273
18	*Règlement* du 14 août 1849 sur les remboursements par la poste .	284
18	*Dispositions* relatives à la garantie du bagage des voyageurs et des articles de messagerie remis sans indication de valeur	289
18	*Règlement* sur les concessions postales	291
18	*Loi* fédérale sur les péages de la Confédération suisse	296
11 *octobre.*	*Ordonnance* pour l'exécution de la loi sur l'enlèvement des animaux péris	331
17	*Ordonnance* concernant les auberges et autres établissements analogues	338
23	*Décret* modifiant la loi sur l'ohmgeld	342

1849. DATES.	TITRES DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	PAGES.
23 *octobre.*	*Décret* concernant le desséchement du marais de Bætterkinden .	344
18 *septembre.*	*Arrêté* sur les remboursements pour les petites valeurs	346
10 *octobre.*	*Règlement* concernant l'annexion d'une caisse générale d'amortissement à la caisse hypothécaire . .	347
24	*Loi* concernant le rachat des droits de propriété et d'usufruit grevant les arbres situés sur le fonds d'un tiers	357
3 *novembre.*	*Ordonnance* sur la réunion du bureau de l'impôt à l'administration de l'ohmgeld	360
7	*Loi* appliquant la taxe militaire aux étrangers établis dans le canton et apportant quelques autres modifications aux lois sur ladite taxe .	361
7	*Loi* sur la vaccination	364
7	*Loi* sur l'industrie	369
15	*Circulaire* concernant la police de sûreté	405
28	*Instruction* pour les vaccinateurs d'arrondissement	407

1849. DATES.	TITRES DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	PAGES.
18 *décembre.*	*Ordonnance* concernant la caisse hypothécaire des six districts de l'Oberland	414
16 *février* 1848.	*Arrêté* concernant la caisse hypothécaire des six districts de l'Oberland	416
26 *décembre* 1849.	*Loi* fédérale fixant la durée et le coût des permis d'établissement .	418

FIN DE LA TABLE CHRONOLOGIQUE.

TABLE

ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XIX

DU

Bulletin des Lois, Décrets et Ordonnances

DU CANTON DE BERNE.

(NOTA : Le chiffre indique la page.)

A.

ACTES DE GARANTIE. Modification de l'art. 956 du code civil bernois, 180.

ADMINISTRATIONS FÉDÉRALE. Tarif pour l'acceptation des monnaies cantonales par les — 239.

AFFAIRES CIVILES V. *Cour supréme.*

AMÉRIQUE DU NORD. Traité pour l'abolition de la traite foraine entre la Confédération suisse et les Etats-Unis de l' — 43.

ANIMAUX PÉRIS. Loi sur l'enlèvement des — 199. Ordonnance d'exécution, 351.

APPORTS. V. *Femmes mariées.*

ARBRES. Loi concernant le rachat des droits grevant les arbres sis sur le fonds d'autrui, 357.

Argent V. *Monnaies.*

Arpentage parcellaire. Le système d' — admis dans le Jura est déclaré applicable à l'ancienne partie du canton, 78.

Articles de messagerie V. *Postes.*

Assises fédérales, 128.

Associations de charité. Règlement pour la délivrance des subsides de l'Etat, 69.

Assurances contre l'incendie. Révision des estimations, 78.

Autriche. Traité postal entre l' — et la Suisse, 241.

Dispositions générales, 242. Correspondance internationale, 245. Correspondance en transit, 250. Dispositions relatives à la manipulation des correspondances, 259. Envois par les messageries, 260. Prénumération pour les gazettes et journaux, 263. Expédition par estafette, 265. Dispositions diverses, 266. Tableau de la progression des taxes et des poids, 272.

Avances cadastrales. Leur remboursement, 174.

B.

Bætterkinden. Desséchement du marais, 344.

Bagage des voyageurs V. *Postes.*

Batiments. Statistique des — 76.

Berne. La police locale de cette ville est transférée à la commune des habitans, 49.

Suppression des prédications d'épreuve pour les aspirans aux places ecclésiastiques de cette capitale, 149.

Biens communaux. Sanction des règlements d'administration et de jouissance de ces biens, 121.

Biens-fonds. Statistique, 76. (V. aussi *Impôt foncier.*)

Budget. Loi concernant l'élaboration, la discussion et l'adoption du — 165. Elaboration, 165. Répartition des crédits budgétaires entre les trimestres, 166. Emploi et transfert des crédits supplémentaires, 167. Compétence relative à

l'emploi des crédits, 168. Corrélation entre le budget et les comptes précédents, 169. Du budget et du règlement des comptes, 170.

C.

Caisse d'amortissement. Règlement concernant l'annexion d'une caisse générale d'amortissement à la caisse hypothécaire, 347.

Administration de lettres de rente avec amortissement du capital suivant le système des annuités, 348. Amortissement de capitaux par la formation d'un fonds d'amortissement, 353. Acquisition de titres hypothécaires et négociation d'emprunts hypothécaires, 355. Dispositions générales, 356.

Caisse hypothécaire des six districts de l'Oberland, 414 et 416. V. aussi *Caisse d'amortissement.*

Caisse de retraite. Loi portant création d'une — pour les domestiques pauvres et âgés, 11. Règlement, 13. Tarif, 20.

Capitulations. Décret fédéral concernant la résiliation des — militaires, 147.

Cens fonciers. V. *Dîmes.*

Citoyens. Loi sur leur insolvabilité, 51.

Code civil. V. *Femmes mariées.*

Colportage, 384.

Commis-voyageurs, 384.

Communes. Celles où il se forme des sociétés de tir sont tenues d'assigner gratuitement des places de tir, 82.

Comptes de l'état. Confection, vérification et apurement, 170.

Concessions postales. Règlement y relatif, 291.

Conseil fédéral. Loi sur l'organisation et le mode de procéder du — 222.

Organisation du Conseil fédéral, 222. Attributions générales et fonctions, 226. Organisation des départements, 229. Département politique, 230. Département de l'intérieur,

231. Département de justice et de police. Département militaire, 232. Département des finances, et département du commerce et des péages, 233. Département des postes et des travaux publics, 234. Chancellerie fédérale, 235. Disposition transitoire, 236.

Contraventions aux lois fiscales et de police de la Confédération. Loi sur le mode de procéder en cette matière, mode de constater les contraventions, 273. Notification de la peine, 276. Action judiciaire, 278. Sûretés, responsabilité, 280. Paiement, 281. Commutation de la peine, 282.

Cour suprême. La participation du président est d'au moins six membres suffit pour valider ses décisions en matière civile, 179.

Crédits. Leur répartition entre les trimestres, 166. Emploi et transfert. Crédits supplémentaires, 167. Compétence relative à l'emploi des crédits, 168.

D.

Détraction. (Droits de) V. *Traite foraine.*

Diessbach. Cette paroisse et le diaconat de Kurzenberg formeront dorénavant deux assemblées politiques, 6.

Dimes. Tirage au sort des obligations délivrées aux décimables privés ou aux décimables qui se sont libérés par des rachats antérieurs, 67.

Direction de la justice et de la police. Il lui est adjoint un membre du Conseil-exécutif pour la surveillance des maisons de force et de correction, 8.

Direction des travaux publics. Il lui est ouvert, pour 1849, un crédit extraordinaire de 200,000 fr. pour constructions de routes, 41.

Domestiques V. *Caisse de retraite.*

E.

Ederschwyler. Les régents des arrondissements scolaires d' — et de Roggenbourg feront à l'avenir partie du cercle électoral et du synode de cercle de Laufon, 74.

Election. Ordonnance sur l' — des jurés fédéraux, 216.

Emigration pour l'Amérique du Nord. Le gouvernement est chargé de faire des démarches auprès de l'assemblée fédérale pour qu'elle dirige l'émigration, 30.

Escrocs. Les dispositions de police qui les concernent doivent être appliquées avec sévérité, 405.

Etablissement. Loi fédérale fixant la durée et le coût des permis d' — 418.

Etablissement d'assurances contre l'incendie. V. *Assurances.*

Etablissement d'invalides. Réglement pour les admissions à l' — de Langnau, 3.

Etat. V. *Comptes, fortune publique.*

Etats-Unis. V. *Traite foraine.*

Etrangers. (les) établis dans le canton sont assujettis au paiement de la taxe militaire, 361.

Exercice d'une industrie par les étrangers, 370.

F.

Femmes mariées. Interprétation des dispositions du code civil relatives à la déclaration des — concernant le chiffre de leurs apports et leur renonciation au privilége dont elles jouissent à cet égard, 83.

Fluelen. V, *Lucerne.*

Foires et marchés. Commerce des — dans le canton, 381.

Fonctionnaires. Loi sur leur insolvabilité, 51.

Fonctionnaires fédéraux de l'ordre judiciaire et de la police judiciaire. Nomination, assermentation et démission, 136.

Fortune publique. Loi sur son administration et sa garantie, 187.

Fortune administrative, 187. Fortune productive d'intérêts, 189. Forêts, 189. Domaines, 190. Dispositions communes aux forêts et aux domaines, 192. Capitaux, 193. Dispositions communes aux biens composant la fortune productive d'intérêts, 195. Reliquats de compte et de caisse, 196. Dispositions communes à toutes les branches de la fortune publique, 197.

H.

Hôpitaux de district. Règlement d'administration pour ces établissements, 153. Autorité de surveillance, 153. Recettes et dépenses, 156. Admission et renvoi des malades, 157. Devoirs des autorités et fonctionnaires, 159.

Hospice des aliénés. V. *Thorberg*.

I.

Impôt foncier dans l'ancienne partie du canton, révision des estimations, 76. Ordonnance et instruction y relative, 100. Nomination et composition de la commission centrale, 100. Nivellement des estimations dans les communes, 99.

Impôt ordinaire pour 1849, 172, 209.

— extraordinaire pour la garde des frontières et pour préparatifs militaires, 176.

Rôles de l'—. Ordonnance relative à leur rectification, 209. Bureau de l'— V. ausssi *bien-fonds*. Il est réuni à l'administration de l'Ohmgeld, 360.

Industrie. Loi sur l'— 369. Exercice d'industries par des citoyens suisses, 370; par des ressortissants d'Etats étrangers, 370. Registre des industriels, 372. Marques, 372. Patentes de profession et d'industrie, 373. Permis de construction et permis d'industrie, 375. Commerce des foires et marchés, 381. Souscriptions et commissions, 384. Commis-voyageurs, colportage, 384. De l'exercice des métiers et des

rapports des maîtres, des ouvriers et des apprentis, 398. Tarif, 399. Dispositions pénales, 401. Dispositions finales, 403.

Invalides. V. *Etablissement d'invalides.*

J.

Journaux. Ordonnance fédérale sur la taxe postale pour les — 117.

Juge-de-paix. Le beau-frère et le gendre ne peuvent exercer simultanément les fonctions de — et de président du tribunal, 65.

Juges d'instruction fédéraux, 127.

Jura. Avances cadastrales aux communes du —. Décret concernant leur remboursement, 174.

Jurés fédéraux. Ordonnance concernant leur élection, 216.

Juridiction du tribunal fédéral, 134.

K.

Kurzenberg. Ce diaconat aura des assemblées politiques séparées de celles de Diessbach, 6.

L.

Langnau. V. *Etablissement d'invalides.*

Laufon. V. *Ederschwyler.*

Législation hypothécaire. Modifications relatives aux lettres de rente, aux actes de garantie et aux obligations hypothécaires, 180.

Fixation de quelque principes fondamentaux pour la révision, 74.

Lettres de rente. Modification de l'art. 946 du code civil bernois, 180.

Liquidation des dîmes, cens fonciers et lods. V. *Dîmes.*
Lods. V. *Dîmes.*
Lois fiscales et de police. V. *Contraventions.*
Lois, décrets et ordonnances fédérales :
Loi sur le droit régalien de la poudre à canon, 70.
» sur la liberté de la navigation entre Lucerne et Fluelen, 79.
» sur la régale des postes, 85.
» sur l'organisation de l'administration des postes, 92.
» sur les taxes postales, 108.
» sur l'organisation judiciaire fédérale, 123.
Décret concernant la résiliation des capitulations militaires et interdisant le recrutement pour service militaire étranger, 147.
Loi sur l'organisation et le mode de procéder du Conseil fédéral suisse, 222.
Décret fixant le tarif pour l'acceptation des monnaies cantonales dans les caisses des diverses branches de l'administration fédérale, 239.
Loi sur le mode de procéder en matière de contraventions aux lois fiscales et de police de la Confédération, 273.
Règlement sur les remboursements par la poste, 284.
Dispositions relatives à la garantie du bagage des voyageurs et des articles de messagerie remis sans indication de valeur, 289.
Règlement sur les concessions postales, 291.
Loi sur les péages de la Confédération suisse, 296.
Arrêté sur les remboursements pour les petites valeurs, 346.
Loi fixant la durée et le coût des permis d'établissement, 418.
Lucerne. Liberté de la navigation entre Fluelen et — 79.

M.

Maisons de force. Leur surveillance est confiée à un membre du Conseil-exécutif, 8. V. aussi *Porrentruy.*

Marchés. V. *Foires.*

Métiers. Exercice des — et rapports des maîtres, des ouvriers et des apprentis, 389.

Militaire. V. *Impôt extraordinaire, Taxe, Capitulations, Ministère public fédéral,* 133.

Monnaies cantonales. Tarif pour leur acceptation dans les caisses fédérales, 239.

N.

Navigation. V. *Lucerne.*

O.

Oberland. Caisse hypothécaire de l' — 414 et 416.

Obligations hypothécaires. Leur constitution, 180.

Ohmgeld. Maintien des modifications apportées à la loi du 9 mars 1841, 342.

Le bureau de l'impôt est réuni à l'administration de l' — 360.

Organisation judiciaire fédérale. Loi y relative, 123.

Autorités judiciaires, Tribunal fédéral et ses sections, 123. Juges d'instruction, 127. Assises, 128. Ministère public, 133. Juridiction. 134. Nomination, assermentation et démission des fonctionnaires de l'ordre judiciaire et de la police judiciaire, 136. Récusations et incapacités des fonctionnaires, 138. Attributions et devoirs des présidents des tribunaux, 140. Discipline, 142. Rapports des autorités fédérales avec les autorités cantonales et étrangères, 143. Besoins du service, 144. Dispositions transitoires, 145.

P.

Patentes d'auberge. Renouvellement annuel, 338.

Péages. Loi fédérale sur les — 296.

Obligation d'acquitter les droits et exemptions, 296. Mode de calculer les droits, 299. Division du territoire frontière, Etablissement de bureaux de péage et de maisons d'entrepôt, 301. Dispositions touchant l'importation, l'exportation et le transit, 302. Formalités et perception pour l'importation et l'exportation, 303. Formalités et perception pour le transit, Formalités pour l'envoi de marchandises aux maisons d'entrepôt et hors de ces maisons, 304. Organisation de l'administration des péages, Conseil fédéral, 305. Département du commerce et des péages, Fonctionnaires et employés des péages, 307. Police des péages, 309. Des contraventions en matière de péages et des peines, 310. Suppression des péages qui ont été perçus jusqu'à ce jour, 312. Dispositions finales, 314. Tarif des droits d'entrée, 315. Droits de sortie, 327. Droits de transit, 328.

Places ecclésiastiques de la capitale. Suppression des prédications d'épreuve pour les aspirants aux — 149.

Police. Loi sur la — des pauvres, 52.

La — locale de Berne est transférée à la commune des habitants, 49.

Ordre de maintenir rigoureusement la police de sûreté, 405.

Porrentruy. Règlement fixant le traitement des gardiens de la maison de force de — 161.

Postes. Loi sur la régale des postes, 85. Dispositions relatives à la garantie du bagage des voyageurs et des articles de messagerie remis sans indication de valeur, 289. (V. aussi *taxes postales*, *remboursements*, *concessions postales*.)

Loi fédérale sur l'organisation de l'administration des — 92. Division du territoire postal, 92. Organisation des autorités, 94. Dispositions générales sur la nomination et la démission, sur les attributions et les devoirs des fonctionnaires et employés des postes, 96. Disposition transitoire, 98.

Poudres. Loi fédérale y relative, 70.
Président du tribunal. V. *Juge de paix.*
Professions. V. *Industrie.*

R.

Recrutement. V. *Service militaire étranger.*
Remboursements. Réglement et arrêté concernant les — par la poste, 284 et 346.
Roggenbourg V. *Ederschwyler.*
Routes. Crédit extraordinaire de 200,000 fr. pour construction de — 41.

S.

Salles de malades. V. *Hôpitaux de district.*
Salles d'urgence. V. *Hôpitaux de district.*
Service militaire étranger. Décret fédéral interdisant le recrutement pour le — 147.
Sociétés de tir. Subsides de l'Etat et assignation de places de tir, 82. Règlement pour ces sociétés, 150.
Synode scolaire. Règlement sur l'organisation des assemblées de cercle et la forme des délibérations du synode, 54.
Assemblées de cercle, 54. Forme des délibérations du — 59. Forme des délibérations du comité central, 61.

T.

Tabacs. Maintien de l'impôt de consommation sur les — 10.
Tarif des péages. Droits d'entrée, 315. Droits de sortie, 327. Droits de transit, 328.
Taxe militaire. Elle est applicable aux étrangers établis dans le canton, 361.
Taxes postales. Loi fédérale y relative, 108. Règlement d'exécution en ce qui concerne les journaux, 117.

Thorberg. Règlement pour la succursale de l'hôpital des aliénés à Thorberg, 205.

Tir (places de tir). Les communes sont tenues d'en assigner, 82.

Traite foraine. Traité pour son abolition entre la Confédération suisse et les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, 43.

Tribunal fédéral. V. *Organisation judiciaire.*

V.

Vaccination. Loi y relative, 364. Instruction pour les médecins-vaccinateurs, 407. Formule de certificat d'indigence, 413. Formule de certificat de vaccination, 413.

Vagabonds. Les prescriptions de police doivent leur être strictement appliquées, 405.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.